

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 8 mars 2024**

**Etaient présents :**

- (pour toute la durée de la séance) :

Véronique Béghain, Adrien Bouhours, Nicolas Champ, Franck Duthoit, Lionel Larré, Nicolas Nercam, Philippe Ortel, Joël Richard, Nuria Rodriguez Lazaro (à distance), Antoine Weidmann.

(à distance, jusqu'au vote du point n° 4) : Sandrine Seguin.

(jusqu'à 11h50) : Noé Dunas et Jahan Lutz

(jusqu'à 12h) : Véronique André-Lamat

(jusqu'à 12h10, à distance) : Stéphanie Anfray

(jusqu'à 12h30, à distance) : Patrick Labrue.

(jusqu'à 13h10) : Bruno Duverneuil et Rémi Castets

(jusqu'à 13h30) : Corinne Marache et Amandine 12

(jusqu'à 14h10) : Maylis Bellocq et Christine Lopez

(jusqu'à 14j15) : Pascal Hauquin

(jusqu'à 14h25) : Laurent Coste

(jusqu'à 14h30) : Sylvain Guyot

**Etaient représentés :**

- (pour toute la durée de la séance)

Younis Hermès, Sophie Humbert, Clara Morel, Jean-Baptiste Thony

Jusqu'à 11h50 : Ugo Lutard

De 9h45 jusqu'à 14h10 : Ilana Heineberg

De 13h10 à 13h30 : Sandrine Seguin.

De 13h10 jusqu'à 14h30 : Rémi Castets.

A partir de 12h : Véronique André-Lamat

A partir de 13h10 : Bruno Duverneuil

A partir de 13h30 : Corinne Marache

A partir de 14h25 : Laurent Coste

A partir de 14h30 : Sylvain Guyot

Etaient invités : M. JARDINÉ (représentant du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine) ; Mme LAGEAT ; Mme AMMAR KHODJA Fatima ; Mme LEROUX ; MME LAFOURCADE Violaine ; MME PINEDE Nathalie ; Mme FONTAN (Cabinet Mazars, commissaire aux comptes) ; MME ZIMMER Aude ; MME GROULT Séverine ; M DAGNEAU Kévin ; MME SCHALLER Louise.

\*\*\*

Le président remercie en propos introductif l'ensemble des membres du conseil d'administration pour les travaux menés en instance et la qualité des échanges.

**Point n°1 - Procès-verbal du CA du 10/11/2023 :**

Le président demande si des corrections doivent être apportées au procès-verbal.

Laurent Coste demande la possibilité de partager le procès-verbal de la séance du jour avec les conseillers sortants. Il demande une correction sur la page 8 du PV : remplacer "FSE" par "CFE-CGC".

Le président a exprimé sa gratitude envers Laurent Coste, qui a signalé ne pas être satisfait de la manière dont le PV restituait les échanges, notamment entre le président et M. Lutz.

M. Bouhours a exprimé son embarras quant à la façon dont le PV ne reflétait pas tous les échanges, en particulier ceux entre le président et M. Lutz. Il a souligné que ces échanges étaient parfois vifs et qu'il regrettait que cela ne soit pas reflété dans le PV, car cela permettrait aux lecteurs de comprendre l'atmosphère du conseil d'administration.

Le président a répondu en expliquant qu'il était difficile de restituer de manière exacte tous les échanges verbaux, mais que l'essence des débats avait été préservée. Il a également noté que des cas individuels avaient été abordés lors de la séance.

M. Bouhours a regretté que le PV ne reflète pas la violence des propos échangés et a souligné que cela permettrait aux lecteurs de mieux comprendre ce qui se passe parfois lors des réunions du CA.

Le président a souligné que le fait même que la séance ait été suspendue démontrait les tensions présentes et a soumis une proposition.

- Le procès-verbal du CA du 10/11/2023 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 22  
Membres représentés : 5  
Abstention(s) : 5  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 22  
Pour : 20  
Contre : 2

➡ ***Le CA approuve le PV de la séance de CA du 10/11/2023.***

#### **Point n°2 – Procès-verbal du CA du 15/12/2023 :**

Sans remarques des conseillers, le président soumet le procès-verbal au vote.

- Le procès-verbal du CA du 15/12/2023 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 22  
Membres représentés : 5  
Abstention(s) : 1  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

➡ ***Le CA approuve le PV de la séance de CA du 15/12/2023.***

#### **2.1- Procès-verbal du CA du 12/01/2024 :**

Sans remarques des conseillers, le président soumet le procès-verbal au vote.

- Le procès-verbal du CA du 12/01/2024 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 23  
Membres représentés : 5  
Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 28  
Pour : 28

➡ **Le CA approuve le PV de la séance de CA du 12/01/2024.**

### **Point n°3 – Compte financier 2023 :**

Le président introduit le compte financier par des remerciements à Mme FONTAN Cabinet Mazars, commissaire aux comptes.

#### **3.3- Rapport de gestion de l'ordonnateur :**

Un support de présentation est diffusé et sera annexé au PV.

Nicolas Champ, VPCA, rappelle le contexte et les événements marquants de l'année 2023. Une nouvelle politique voyage a été mise en œuvre. Si des blocages ont eu lieu, l'essentiel des activités ont pu se tenir et notamment en recherche. Il s'est donc agi plutôt d'un décalage que d'un arrêt de l'activité. Il indique que les politiques nationales en matière RH ont fortement impacté les dépenses en masse salariale, d'autant plus que les compensations n'ont été que partielles. Les campagnes d'emplois sont classiquement impactées en effet complet (extension en année pleine 2022) et partiel (2023). L'essentiel de l'opération campus a été débouclée en année 2023. Il précise qu'à ce jour, on manque encore de visibilité quant aux conséquences financières de la DGG Archéosciences.

Il note l'impact positif du développement des BUT et notamment 3<sup>ème</sup> année, qui permet de disposer de ressources nouvelles générées dès l'année 2023. Il ne devrait pas y avoir encore une nouvelle croissance mais plutôt une stabilisation en 2024.

Les effectifs étudiants se sont stabilisés après une baisse en 2022.

Du point de vue du dialogue avec les tutelles, le VPCA rappelle la poursuite de sa transformation avec les pré-COMP, le dialogue de performance et bientôt les contrats d'objectifs et de moyens.

Il indique en outre que l'année 2023 est la dernière année avec 2 budgets rectificatifs. Le premier BR n'est pas pertinent au regard du calendrier d'une part, et d'autre part des opérations qui y sont menées.

Enfin, il précise au conseil que l'écart de prévisions entre BR et Compte financier est essentiellement lié à la notification définitive qui a alloué des moyens non prévus initialement.

Valérie Lageat poursuit la présentation en rappelant l'articulation entre la comptabilité budgétaire et générale. Elle présente les grands agrégats financiers en AE, CP et RE (Budget AE 103.1 millions, CP 108.6 millions, RE 104.7 millions) desquels est déduit le solde budgétaire qui est donc négatif de -3,89 millions d'euros. On constate également une variation de la trésorerie de -3.89M€ (prélèvement pour financer les dépenses décaissées de l'année) tout en maintenant un atterrissage de trésorerie à 19,6 millions. Le résultat comptable est quant à lui positif de +1.41 million d'euros.

Valérie Lageat précise que le compte financier de l'agent comptable s'accompagne d'un rapport de gestion de l'ordonnateur. Elle poursuit la présentation à compter de la diapositive 8. Les recettes encaissées sont par défaut globalisées et par exception elles sont fléchées (elles bénéficient d'un tiers financeur). Les deux budgets limitatifs AE et CP sont ensuite ventilés en 3 enveloppes limitatives : masse salariale, fonctionnement et investissement.

Elle indique que le solde budgétaire déficitaire (Tableau 9 : soumis au vote) doit être analysé aussi en fonction des opérations pluriannuelles (IUF, DSG 2020 à 2022, DP 2023, CVEC notamment) qui impliquent bien souvent des décalages de trésorerie. En effet, les recettes sont perçues mais les dépenses ne sont pas toujours réalisées la même année budgétaire Ceci explique la variation du solde budgétaire et son évolution depuis 2017. Réception d'avance de subventions notamment pour l'OP campus entre 2019 et 2021, et ont été mobilisées en dépenses sur 2022 et 2023. Les taux d'exécution 2023 sont analysés à l'aune du BR2, dernier budget voté. Ce BR est dit technique car il permet de déprogrammer et reprogrammer les tranches annuelles des OPPA., et permet ainsi d'afficher des taux d'exécution qui sont donc plutôt bons en AE et en CP. On observe une légère inflexion du taux d'exécution sur le fonctionnement car on conserve lors du BR technique une enveloppe de réserve pour les cas où nous aurions un besoin non prévu. L'ensemble du suivi

des analyses de l'analyse et du nettoyage des flux est réalisé en partenariat entre la DAF et l'agence comptable, permettant ainsi un ajustement le plus précis possible.

Concernant les recettes globalisées, le taux d'exécution est de 101%. Il s'explique par la notification définitive de SCSP arrivée et son versement le 14 décembre 2023 avec des montants réévalués en faveur de l'établissement et non connus, et qu'il n'était pas possible de prévoir.

Pour les Recettes Encaissées fléchées (RE), le taux d'exécution est de 71,6%. Cela est dû au fait que l'on ne maîtrise pas la cadence de versement des financeurs. Les recettes fléchées ne concernent que les opérations pluriannuelles (T8 et T9).

Valérie Lageat poursuit sa présentation par l'évolution de l'exécution de la dépense 2022-2023 (diapo 10). Globalement, le Budget AE a augmenté 82,1 à 85,4 millions d'euros notamment sur l'enveloppe de la masse salariale mais aussi sur celle de fonctionnement en raison de l'impact du surcoût énergétique et ce, bien que l'établissement ait pu bénéficier des compensations partielles du surcoût énergétique et des décisions nationales.

Concernant l'évolution de la recette encaissée (diapo 11), le prévisionnel global de RE est un peu inférieur au prévisionnel du BR2. C'est en partie lié aux Opérations Pluriannuelles (OP) – exemple : REACT-EU. Il s'agit d'une opération de premier investissement pour lequel tout a été justifié. 1,4 millions d'euros auraient dû être perçus par l'établissement. Les contrôles sont toujours en cours, les financements de cette opération ne sont pas encore intégrés aux comptes de l'UBM.

Elle poursuit par un focus sur les recettes encaissées (diapo 12). La présentation s'attarde sur les 16% « autres ressources » qui se répartissent entre subventions (38%), 3% ANR, le reste autres ressources propres (59%) qui se répartissent sur entre les droits FC, FTLV, VAE, contrat d'apprentissage, CVEC, valorisation de la recherche... On retrouve aussi dans les autres ressources propres des prestations extérieures comme la vente d'eau par le SIGDU, la redevance des distributeurs, la location de salles. Ainsi, 28% des ressources sont majoritairement liés à la vente d'eau par le SIGDU.

En diapo 13 est présentée la classification des RP encaissées. Les recettes sont ventilées en 3 typologies ministérielles, ressources de formation, ressources recherche et autres ressources. Les subventions qui financent la recherche sont classées dans autres ressources. La légère augmentation en formation est étroitement liée à l'augmentation du nombre des contrats d'apprentissage.

En diapo 14, on retrouve la classification des dépenses par destination LOLF et enveloppe (F I P). Cette classification permet d'observer les dépenses par activités LMD, recherche, Immobilier... On peut donc observer sur le budget d'AE le poids de la formation 41%, de la vie étudiante 2% ou de la recherche 26%. La tendance est assez semblable à celle de l'année dernière. La présentation est également faite en CP.

Valérie Lageat présente les 108,6 millions d'euros décaissés par destination et par enveloppe Fonctionnement, Investissement, Personnel. On constate alors le poids des dépenses de personnels qui est développé diapositif 15.

Elle rappelle que les enveloppes de masse salariale sont strictement identiques en AE et en CP, il s'agit d'une réglementation. La progression significative de l'enveloppe de masse salariale exécutée, notamment sur le budget propre, est liée à la fois à la politique RH de l'établissement et ministérielle mais aussi à l'augmentation mécanique liée au GVT. Les dépenses de masse salariale sont maîtrisées mais en augmentation de 4,05%. Le poids de l'enveloppe de MS est de 78,7% en CP et 82,8% en AE.

La diapositive 16 permet d'observer l'évolution des AE et des CP par enveloppe depuis 2019. On voit donc l'impact des mesures sur l'enveloppe de masse salariale et sur le fonctionnement avec les conséquences du contexte de crise et de l'inflation.

### **3.1- Rapport de l'agent comptable :**

Fatima Ammar-Khodja prend la parole sur la partie comptable et présente les faits marquants tels que la rédaction du contrat d'établissement, les impacts en matière RH absorbés par l'établissement et aussi le projet INFIOE. Les tests réalisés sur la plateforme de transmission de l'information financière ont été concluants, démontrant ainsi la qualité des données contenues dans les outils finance. Le projet de création d'un service mutualisé de recettes a été mené en 2023 et passé dans les instances en 2024. Concernant

l'immobilier, l'opération campus est achevée en matière de travaux mais pas comptablement. En effet, la SRIA n'a pas encore communiqué les données à inclure. Elle rappelle également la fin des travaux sur la CLEFF, bâtiment pour lequel l'ensemble des factures n'a pas été reçu au 31 décembre 2023. Enfin, l'UBM est toujours en attente de l'évaluation de France Domaine de la MSHB (bâtiment transmis par le rectorat).

Fatima Ammar-Khodja présente aux membres le contrôle hiérarchisé de la dépense. A partir de 2024, il s'agira d'un contrôle sélectif qui sera entièrement piloté en interne. Le CHD a vocation à se focaliser sur les contrôles les plus critiques. Parfois, les contrôles sont systématiques (nouveaux entrants) pour d'autres c'est mensuel. Les réformes gouvernementales et les nouvelles hausses à l'initiative de l'établissement ont impacté le nombre d'actions à réaliser pour la paye. Il y a une légère augmentation du nombre d'anomalies qui passe à 1,84% (vs 10% pour le passage en contrôle exhaustif).

Elle précise qu'une erreur d'imputation impacte pour plus de 700.000€ le contrôle (diapo23). Fatima Ammar-Khodja, présente ensuite le prorata de TVA et la méthode de calcul. La baisse du taux qui passe à 27% impacte les comptes à hauteur de 93.000€ (montant qui devra être reversé au trésor public).

L'Agente comptable poursuit sa présentation par le résultat comptable (lisible sur le tableau 6 de la liasse budgétaire). Le résultat consolidé est de 1,4 millions d'euros. Il est constaté un déficit hors SACD de 547 K€ et 1,5 millions de résultat positif pour le CFA et 406 K€ pour le SIGDU. On note également une augmentation des charges liée au surcout énergétique.

Fatima Ammar-Khodja présente ensuite les principales évolutions des achats, des services extérieurs et des autres services. Est ensuite fait en diapo 30, un focus sur la masse salariale qui permet de vérifier l'impact de la hausse du point d'indice, de l'évolution du GVT global et des différentes mesures sur les rémunérations accessoires.

Les charges d'intervention (diapo 31) correspondent notamment aux aides accordées aux personnels mais aussi aux étudiants. Diapo 32, on observe une augmentation des produits qui s'élèvent à 108, 2 millions d'euros en 2023. Cette évolution s'explique (diapo 33) par l'évolution des ressources propres, des subventions et des autres produits. Il reste néanmoins que la SCSP a le plus d'impact sur le compte de résultats.

Diapo 34, Fatima Ammar-Khodja présente les indicateurs financiers. Elle précise que la trésorerie représente 71 jours en dépense de fonctionnement et de personnels sachant qu'un jour de dépense s'élève à 263.500€ environ. La variation de trésorerie (diapo 35) s'explique par des flux budgétaires, le solde budgétaire, et des flux non budgétaires, les prêts les opérations gérées en comptes de tiers et les opérations pour compte de tiers. Elle présente ensuite la capacité d'autofinancement. C'est la capacité pour l'établissement à financer ses investissements. Certains sont financés par des subventions ; l'impact est donc neutralisé.

En diapo 38, Fatima Ammar-Khodja présente le fonds de roulement par la méthode du haut du Bilan. Le fonds de roulement est la différence entre les capitaux propres et les actifs immobilisés. Le FDR de l'UBM s'élève à 19.6 millions, et 16.7 M€ Hors CFA et hors SIGDU.

Le besoin en FDR est positif : cela veut dire que l'UBM décaisse plus vite qu'elle n'encaisse. Ce n'est pas alarmant mais l'agente comptable indique que c'est à surveiller. Le fonds de roulement (FDR) n'est pas totalement disponible (diapo 39). On parle de FDR mobilisable pour la part du FDR qui n'est pas gagé par des engagements juridiques déjà pris par l'établissement.

En diapo 40, Fatima Ammar-Khodja présente le détail permettant de calculer le prélèvement sur le FDR de l'UBM. On constate (diapo 41) que le FDR mobilisable représente 65 jours en global. Le 12 janvier 2024, a été voté un PPI qui couvre la période de 2024 à 2028 et qui prévoit un prélèvement sur le FDR de 7,4 millions.

A l'issue de cette présentation dense, le président ouvre le débat.

Véronique Beghain se questionne sur les recettes de l'apprentissage qui apparaissent comme très importantes. Est-ce qu'elles bénéficient essentiellement au CFA ?

En réponse, le Président indique que les recettes du CFA bénéficient en priorité aux apprentis donc aux formations qui ont des apprentis. Il précise que les recettes peuvent aussi contribuer au financement de formations qui ne sont pas ouvertes à 100% en apprentissage. Ainsi, des projets pédagogiques ou du matériel informatique peuvent être financés.

Véronique Beghain demande si l'établissement puise dans ces fonds et pour quelle part.

Le président indique que les recettes du CFA bénéficient au CFA dans le sens que des emplois du CFA sont financés par les ressources propres. On pourrait aussi élargir le bénéfice à plus de formations. Il constate que l'augmentation des recettes de l'apprentissage a été massive et soudaine. Donc, il y a peu y avoir une

difficulté à prendre en charge ces recettes pour mettre des dépenses en face. Depuis l'année dernière, des discussions sont menées avec le CFA pour améliorer le taux d'exécution, notamment en trouvant des pistes de dépenses possibles et éligibles avec les composantes. Cela a été fait mais les pistes n'ont pas été suffisamment exploitées. Il indique que le compte positif du CFA pose question. Un travail va être engagé pour trouver d'autres façons de faire pour mobiliser d'avantage ces ressources propres. Parmi les pistes évoquées, il y a celle du suivi administratif des contrats qui est chronophage. L'augmentation importante du nombre de contrats génère également une surcharge de travail. Il estime que l'on peut tout à fait mobiliser les moyens du CFA pour améliorer la gestion et faire baisser la pression sur le CFA notamment mais aussi dans l'accompagnement dans les composantes.

V. Beghain constate donc une incapacité à imaginer des dépenses viables ? Elle indique que le recrutement pourrait être facilement activable.

En réponse, le Président nuance le mot « incapacité » qui est fort mais concède que les réflexes n'ont pas encore été pris. Il va donc falloir faire plus qu'encourager et être un peu plus directif pour réduire le temps d'adaptation.

Nicolas Champ estime que le suivi des dépenses d'investissement peut être réalisé de façon pluriannuelle et avoir une meilleure trajectoire.

Véronique Beghain demande si serait nécessaire un accompagnement plus construit et plus solide de la DRH. Elle demande si la DRH a été mobilisée sur cette question.

Le Président répond que lors de la campagne d'emplois, les demandes du CFA ne semblent pas répondre aux besoins spécifiques que l'on peut observer. C'est une situation nouvelle pour laquelle il faut une adaptation.

Joel Richard indique qu'il peut s'agir de besoins pérennes. En réponse, le VPCA précise que les campagnes portent bien sur les besoins pérennes et non pérennes.

En réponse à des questions de Jahan Lutz, Fatima Ammar-Khodja indique que le montant lié aux exonérations correspond aux étudiants étrangers hors UE. En effet, lorsqu'ils s'inscrivent, ils paient le montant d'un étudiant français alors qu'en réalité ils devraient payer plus. En comptabilité générale, en produit on constate le vrai montant concomitamment à une charge qui est gérée comme une bourse. Cela concerne 361 étudiants

Elle précise également que la ligne SAIC est un mauvais libellé, il s'agit en réalité des SACD (services à comptabilité distincte) de l'établissement : le SIGDU et le CFA.

Laurent Coste rejoint le propos de Véronique Beghain et l'intérêt de développer les RP du CFA ainsi que l'identification des usages que l'on peut en faire. En réponse, le président indique que ces dernières années, le CFA a été abondé en RH (recrutement). Néanmoins, lors de sa discussion avec la directrice du CFA, est ressorti le besoin de suivi des apprentis, notamment les visites dans les structures accueillantes.

Nicolas Champ précise que le CFA a voulu limiter le nombre d'apprentis non suivis, ce qui est vertueux. Les vacataires qui pourraient être recrutés en sus le seraient dans le vivier des vacataires. Il ne s'agit pas de recruter des vacataires dédiés pour faire les visites.

Laurent Coste remercie pour la présentation de ces documents et souhaite revenir sur la diapo 8 dans laquelle on peut lire un schéma qui semble montrer une dégradation progressive du solde budgétaire. Il demande si lors des années 2020 et 2021 la crise covid a contribué à l'amélioration du solde.

Valérie Lageat répond qu'en effet, la période covid a conjugué des ressources et une activité à l'arrêt en 2020 suivie d'une reprise par soubresauts en 2021. Elle rappelle que les résultats notamment en 2021 étaient très conjoncturels. Les comptes de résultats étaient anormalement positifs, effet covid et post-covid. En 2022, la situation était plus classique. Elle confirme que les années 20 et 21 étaient conjoncturellement favorables.

Laurent Coste demande alors si les années 2022 et 2023 sont conjoncturellement défavorables.

Valérie Lageat indique que le compte financier est accompagné d'un rapport de gestion qui vient expliquer le résultat et notamment le résultat comptable. L'attention est sur la perception de subventions qui viennent provoquer un pic de ressources alors que les dépenses sont maîtrisées et celles liées à ces opérations viendront en décalage.

Laurent Coste poursuit en analysant la diapo 13 qui évoque les RP avec l'évolution en chiffres brutes ou en pourcentage. Il constate que la recherche représente peu. Il pose la question de savoir ce qui serait envisageable pour que les RP issues de la recherche s'accroissent.

Le Président indique qu'il faut aller chercher des financements, développer la valorisation. Pour l'UBM, la principale piste reste l'augmentation des dépôts de projet.

Nicolas Champ indique que ces dernières années la préparation pédagogique de la Nouvelle Offre de Formation et la mise en œuvre pratique de l'offre de formation ont été chronophages. Les collègues n'ont pas eu matériellement le temps de mener en parallèle le montage de projet et ces deux chantiers de fond.

Fatima Ammar-Khodja, en réponse à Laurent Coste précise que les 19 millions représentent 71 jours de fonds de roulement (avec les 2 SACD). C'est un bon indicateur mais elle ajoute que tout n'est pas mobilisable. Nicolas Champ complète en donnant l'exemple du PPI qui grève le fonds de roulement mobilisable avec des projets qui pour certains feront l'objet d'une nouvelle estimation au regard notamment de l'inflation.

P. Ortel interroge les financements des IUF et les sommes que l'établissement perçoit à ce titre.

Le VPCA répond qu'en effet, les IUF abondent très légèrement la masse salariale mais il y a également tous les crédits recherche qui sont également dans le budget. Il rappelle qu'il y a régulièrement des problèmes de taux d'exécution. L'IUF est assez souple sur le fait que les dépenses soient réalisées après la fin de l'IUF.

P.Ortel renchérit que sur 5 années, les IUF ont un impact sur les autres collègues qui doivent assurer les cours.

Le Président confirme que les compensations IUF CNRS et CRCT ne sont pas à la hauteur du volume d'heures complémentaires qui reposent sur les collègues. C'est un sujet qui est régulièrement soumis aux ministres. Il faudrait en effet augmenter les compensations.

P. Ortel indique que la solution des ATER serait moins pénalisante. Il observe que la formation, au regard de ces compensations, est moins valorisée que la recherche par les financeurs. Il propose de solliciter des mécènes.

Pascal Hauquin s'interroge sur le rapport entre la baisse du nombre d'étudiants (conséquence de la baisse démographique mais aussi l'offre privée) et l'évolution de la SCSP. Est-ce que la baisse va avoir un impact sur la SCSP bien qu'on ne soit plus en modèle Sympa ?

Le président réagit en indiquant que lorsque les effectifs étudiants ont augmenté, les SCSP n'ont pas suivi. Il n'y a plus de corrélation entre les effectifs et la SCSP.

Joel Richard remercie pour la présentation et indique avoir plusieurs questions. Concernant les recettes encaissées (diapo 12), il demande confirmation que la FTLV n'est pas comprise dans le périmètre du CFA.

Valérie Lageat répond que les recettes FTLV sont dans les 40% de ventilation avec les autres ressources des droits d'inscription (DU et Formation continue). Sur la recette encaissée, il n'y a pas d'item pour l'identifier, on ne peut pas aller sur une granularité plus fine. Les comptes comptables le permettent mais pas forcément tout ce qui a été encaissé.

Fatima Ammar-Khodja répond que le compte 70624 page 111 du compte financier porte cette information. Le compte comptable porte 650 000€ avec toute l'activité de la FTLV (FC, bilans de compétences, VAE...). Ce compte est en diminution de 59.000€.

Le VPCA précise que l'on craignait un vase communicant entre apprentissage et FC mais cela ne s'est pas avéré. Le DAEU-A est un diplôme d'accès aux études universitaires qui concerne de moins en moins de personnes, compte tenu du fait qu'il y a de plus en plus de bacheliers. En revanche, le public qui arrive maintenant en DAEU-A est un public tout à fait différent et de plus en plus spécifique. Les prises en charge risquent de coûter plus cher.

En réponse à une question de Joel Richard, Nicolas Champ indique que des enseignements du DU Coréen n'ayant pas pu être délivrés, des remboursements de frais d'inscription ont été mis en place.

Il poursuit en indiquant que la convention avec l'Université de Bordeaux sur le site d'Agen n'a pas été finalisée, probablement en raison de la dévolution du patrimoine du site à l'UBM et du retard de la fiabilisation des données sur le fonctionnement du site agenais.

Il rappelle que la part des étudiants de l'UBM baisse et que l'établissement représente moins de 10% des effectifs du site.

Joel Richard indique qu'en outre il devient difficile de maintenir la motivation des enseignants à aller sur le site d'Agen au regard du nombre d'étudiants présents. Les dynamiques de groupe sont de plus en plus difficiles à établir.

Le VPCA précise néanmoins l'attractivité des mobilités pour les LEA. Le ratio de départ en mobilité est très important en L3 et impacte donc le nombre d'étudiants présents.

### **3.2- Avis des commissaires aux comptes :**

Mme FONTAN rappelle la mission du commissaire aux comptes, exprime une opinion sur les comptes. La mission s'inscrit dans la durée pour 6 ans. Elle tient à remercier pour la confiance de l'établissement et le renouvellement de la mission.

Elle précise que bien que les CAC soient présents en CA une seule fois par an, la mission est permanente au cours de l'année. Elle précise que le CAC a interdiction de s'immiscer dans la gestion. Il s'agit d'attester que les procédures sont appliquées, que les éléments présentés sont sincères. Ils analysent notamment les process de contrôle interne. Elle indique que celui-ci est fiable avec une bonne maîtrise avec points d'amélioration (patrimoine immobilier) mais les choses sont prises en main.

Enfin, elle annonce que les CAC certifient les comptes annuels et attestent qu'ils sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de l'activité de l'établissement.

J.Richard demande sur quoi peuvent porter les recommandations.

En réponse à Joel Richard, Mme Fontan indique qu'il peut y avoir des recommandations sur la chaîne de la dépense. Il y a une bonne écoute avec les différents services de l'UBM et les recommandations sont prises en compte et mises en œuvre.

Nicolas Nercam demande pourquoi les contrats durent six ans.

Mme Fontan précise que c'est une mission légale qui dure 6 ans. Chaque année, il y a un dispositif de contrôle qui permet de couvrir un large éventail des processus.

Fatima Ammar-Khodja présente le projet de délibération avec les plafonds ETPT, les AE et les CP recettes (diapo 44 et 45, 46, 47)

➤ Le compte financier 2023 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 25  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) : 0  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre : 0

➔ **Le CA approuve à l'unanimité le compte financier 2023.**

Le président remercie Valérie Lageat, Fatima Ammar-Khodja et Mme Fontan.

**Point n°4 – Note de gestion des personnels contractuels enseignants :**

Karine Flavier présente la note de gestion (annexée au PV) et les ajustements qui sont proposés au conseil. Il s'agit pour l'établissement de mettre en règle les contrats de l'établissement.

Les contrats de lecteurs et de contractuels LRU avec des missions analogues à celles d'un lecteur seront rétroactifs avec avenant. A partir de la rentrée 2024 les contrats seront de 200 heures TD.

Des conventions spécifiques DAAD, OEAD et CAMOES existent : les contrats sont encadrés par les partenaires.

Les formateurs de langue sont également intégrés aux réajustements avec un alignement sur 384h (auparavant 480h). La campagne sera lancée la semaine prochaine pour la rentrée 2024.

J. Richard : Ces modifications ont-elles un impact sur les salaires ?

VPCA : Il s'agit de rendre plus attractifs nos contrats car les contrats sur site étaient à 200h ; à rémunération égale, désormais, les agents auront une charge de travail moindre.

Rémy Castets : y aura-t-il plafonnement des heures complémentaires ?

VPCA : Il faudra en effet avoir une réflexion sur le plafonnement de heures complémentaires. Il nous faut d'abord voir l'importance du phénomène. Il faut se conformer aux seuils réglementaires mais pour le moment les travaux n'ont pas encore été engagés.

Maelys Bellocq : la convention avec Taïwan devra-t-elle être modifiée ?

VPCA : Non, ce n'est pas nécessaire pas de modification.

Karine Flavier : Le volume horaire est fixé sur la base des 384h. Elle indique que l'ensemble des règles de gestion sont rappelés sur la note qu'elle présente aux membres du conseil. Cela permettra de disposer d'un document support unique.

Pascal Hauquin souhaite connaître le temps d'accès au CDI pour les enseignants au regard du passage de 6 ans à 3 ans pour les personnes BIATS.

Isabelle Bouchiba répond que les contrats LRU méritent une attention et un cycle de réflexion à part entière.

Le VPCA précise qu'il faut stabiliser les procédures de recrutement des CDD ENS avant de passer à un alignement sur les CDD Biats. Les recrutements ont été longtemps fait au fil de l'eau sans procédure formalisée ; désormais, nous disposons d'une campagne annuelle mais il reste encore des étapes à réaliser (publicité des recrutements, etc.) et il faut que cela soit partagé par l'ensemble des acteurs ; ensuite nous pourrons passer à une réduction du délai.

➔ **Le CA approuve la note de gestion des personnels contractuels enseignants.**

Membres présents : 25

Membres représentés : 7

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Point n°6 - Mise à jour de la liste des fonctions RIPEC C2 :**

Le VPCA présente la mise à jour des fonctions du RIPEC C2, notamment pour ajuster le REH et le RIPEC à la réalité ou aux organigrammes (exe : directeur adjoint de l'ED)

J. Richard : le document sur le BV comporte une erreur suppression de la mention « composante fonctionnelle C2 » écrite deux fois.

VPCA : L'effet est rétroactif à la rentrée 2023 et est lié à l'ouverture de la CLEFF.

➤ La mise à jour de la liste des fonctions RIPEC C2 est soumise au vote du CA :

Membres présents : 24

Membres représentés : 7

Abstention(s) :

Blancs ou nuls :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

➡ **Le CA approuve la mise à jour de la liste des fonctions RIPEC C2.**

**Point n°5 - Mise en œuvre d'un dispositif d'intéressement en faveur des personnels enseignants du second degré de l'établissement :**

Le président indique que le RIPEC n'est pas dédié aux ESAS. Or ces personnels de l'établissement s'investissent dans des missions qui sur le fond pourraient être éligibles (à l'exception de la recherche). Il est donc proposé au conseil un dispositif qui soit en partie aligné sur la RIPEC C3 puisqu'il n'y aura pas d'observation de la recherche (montant de la prime, trame du rapport d'activité, grille d'évaluation).

Nous ne sommes pas dans l'obligation de nous aligner sur le calendrier de la C3 donc il est possible de laisser un peu plus de temps aux ESAS de renseigner leur rapport. Les principes et modalités de gestion sont indiqués dans le projet de délibération.

J. Richard : Ce dispositif qui a été évoqué lors d'un précédent CA est estampillé UBM mais d'autres établissements y sont passés, ce qui va dans le sens de l'autonomie. Pourquoi sommes-nous obligés d'en faire une décision d'établissement ?

Président : Ce n'est en effet pas une obligation mais un choix de la part des établissements considérant que les ESAS étaient oubliés par le RIPEC. C'est un choix qui ne remplace pas le lobbying des établissements, notamment de l'AUREF qui milite auprès du ministère pour que ce dispositif soit pris en charge par le MESR. Si le MESR décide de revenir sur l'exclusion des ESAS dans le RIPEC, l'établissement ne maintiendra pas le régime d'intéressement. Il rappelle que la PES a un montant fixé par décret donc l'établissement ne peut modifier ce montant.

Isabelle Bouchiba : la plupart des établissements ne le font pas. Il y a une injustice fondamentale entre les EC et les ESAS. Les établissements qui s'y engagent ne le font pas au même montant. Les montants par exemple peuvent être réduits.

Laurent Coste : face à la massification de l'ES, plutôt que d'avoir des EC à 192h, on recrute des ESAS à 384H pour amoindrir l'effet. La réorientation de la politique indemnitaire a mis de côté les ESAS. Il faut continuer le lobbying car il revient à l'Etat de garantir l'égalité en fonction des établissements.

Isabelle Bouchiba : Il s'agit d'avoir une forme de pression si les établissements le font.

Président : Ce dispositif est soumis, mais d'ores et déjà des informations ont été données aux collègues concernés afin que, le cas échéant, ils puissent construire leur dossier de candidature.

J. Richard : il s'agit donc d'une prime mais pas une revalorisation indiciaire. Ce qui le gêne, c'est qu'il s'agit d'une prime gérée en locale et sans évaluation nationale. Il rappelle que le CNU joue un rôle intéressant d'évaluation nationale disciplinaire. Il n'y a donc pas ici d'observation nationale.

Président : Les ESAS ne sont en effet pas dans le périmètre de travail du CNU. Par ailleurs, certaines sections CNU ne jouent pas leur rôle, soit en ne transmettant pas d'avis, soit en transmettant des avis unanimement favorables.

J. Richard indique que sa section CNU va reprendre les évaluations CNU après une année d'arrêt.

Le président présente également la motion des collègues ESAS aux membres du conseil. Il indique qu'ils demandent notamment un rendez-vous conjoint avec le président et la rectrice.

Laurent Coste souhaite intervenir sur la motion. Il faut fixer des règles et s'y tenir lorsqu'il s'agit des motions. Les délais doivent être respectés. Sur le fond, il y a dans la motion des éléments sur lesquels nous sommes d'accord (égalité entre tous les établissements). Il y a une partie de la motion pour laquelle il n'est pas d'accord. La C1 est pour les EC car il y a la partie recherche. On peut comprendre la revendication mais il n'est pas favorable à un alignement de la prime C1 pour les EC et les ESAS. Il explique ainsi son abstention sur la motion.

Le président indique que le groupe 384 est pour un alignement. Ce qui est essentiel c'est le soutien. Il indique également que le délai des motions n'est pas connu par les rédacteurs de la motion.

➤ La mise en œuvre d'un dispositif d'intéressement en faveur des personnels enseignants du second degré de l'établissement est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 21  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) : 7  
Blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0

➤ **Le CA approuve la mise en œuvre d'un dispositif d'intéressement en faveur des personnels enseignants du second degré de l'établissement.**

#### **Vote sur la motion des ESAS**

Membres présents : 21  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) : 7  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0

Les 7 absences sont pour les mêmes raisons que Laurent Coste

#### **Point n°7 – mesures d'évolution de la rémunération des agents contractuels en CDI**

Isabelle Bouchiba-Fochesato rappelle le calendrier de travail autour de la CDISATION des personnels BIATSS. Le dialogue social a abouti à la proposition d'une évolution du coefficient pondérateur. La réduction proposée ne bloque pas la suite des négociations mais permet de proposer aux agents une amélioration.

A été soumise au vote du CSAE une baisse du coefficient de 0,3 points de l'ensemble des coefficients pondérateurs. Elle rappelle que les personnels BIATS en CDI progressent sur la grille des titulaires avec application d'un coefficient pondérateur.

Le coefficient pondérateur cesse de s'appliquer à partir de 55 ans.

Christine Lopez souhaite connaître la date d'application.

Aude Zimmer indique que cela va s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 avec ancienneté acquise.

Christine Lopez demande si cela concerne les personnels Biats et enseignants.

Aude Zimmer répond par l'affirmative.

Ce vote modifiant un vote de 2015, Joël Richard ne comprends pas pourquoi il faudrait voter sur un taux qui peut être amené à évoluer dans le cadre des travaux encore à venir.

Isabelle Bouchiba-Fochesato précise que ce que l'on vote cela permet d'avancer quelle que soit l'échéance, y compris électorale.

Le travail sur la Cdlisation a toujours été présenté comme un travail par étape qui dépassait, dès le départ, le temps de la mandature même sans prendre du retard. Il faut prendre le temps nécessaire d'autant que le CSAE a un mandat qui court jusqu'en 2027.

Franck Duthoit souligne que ce sujet doit dépasser les échéances électorales, ce qui explique que la CGT et le SNASUB ont accepté de voter. Les travaux du CSAE ne doivent pas s'arrêter. Les propositions n'appartiennent pas aux équipes présidentielles.

Amandine Ta Quang s'interroge sur le calendrier des étapes à venir.

Isabelle Bouchiba-Fochesato répond que le calendrier des travaux du CSAE, à l'initiative de Mme Leroux, a été exposé dans cette instance et permettra de garantir la continuité du travail.

Morgane Leroux indique également les modalités de travail, de présentation des thématiques et des échéances.

Pascal Hauquin rappelle le pourcentage de contractuels dans l'établissement qui représenterait autour de 33% des emplois. Il y a donc un enjeu de reconnaissance sur la carrière mais aussi sur l'indemnitaire. L'enjeu est de maintenir une vision globale de tous les enjeux autour des contractuels. Il faudra quoi qu'il en soit un certain temps pour aboutir.

Laurent Coste estime lui aussi que c'est un travail au long cours qui selon lui aboutira lorsqu'il n'y aura plus de distinction. S'il défend l'emploi de titulaires, il rappelle que pour lui, les collègues contractuels ne doivent pas être victime de la politique RH de l'Etat.

Franck Duthoit souligne que la lutte contre la précarité est perpétuelle. Il estime qu'en qualité d' élu il se doit de défendre l'emploi public. Ces principes peuvent être symboliques. Les pondérations maintiennent une logique de non-acceptation de la contractualisation et de la précarisation des emplois publics. Sans refus de l'alignement, c'est renoncer et accepter.

Il rappelle que les baisses des pondérations ont été proposées par la CGT et le SNASUB mais votées par l'ensemble des OS en CSAE.

- Les mesures d'évolution de la rémunération des agents contractuels en CDI sont soumises au vote

Membres présents : 20  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) :  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 27  
Pour : 25  
Contre : 2

➡ **Le CA approuve les mesures d'évolution de la rémunération des agents contractuels en CDI**

**Point n°8 – Evolution de l'aide à la restauration CROUS:**

Aude Zimmer présente l'évolution au 1<sup>er</sup> août 2024 des tarifs appliqués par le CROUS concernant la tarification des repas. L'ASIU Aide sociale d'initiative universitaire est modifié en raison de l'application des 5 points pour tous les agents.

Laurent Coste indique que les tickets Chez Marcel ne seraient plus disponibles.

Isabelle Bouchiba précise que des négociations sont en cours dans le quartier Sainte-Croix afin de proposer une offre analogue pour les personnels du site Renaudel et qu'à l'heure actuelle, un suivi régulier est fait quant aux usages des tickets auprès de « Chez Marcel ».

J.Richard relève que le document laisse à penser que le dispositif d'aide à la restauration permettrait de faire des économies sur certaines tranches d'INM.

Le président répond que dispositif touchant plus de personnes, il n'y a pas d'économies réalisées.

- L'évolution de l'aide à la restauration CROUS est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 19  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) : 2  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 24  
Pour : 24  
Contre : 0

➡ ***Le CA approuve l'évolution de l'aide à la restauration CROUS.***

**Point n°9 – Tarifs des cotisations sport/culture suite à la modification des grilles indiciaires :**

Aude Zimmer indique qu'il faut voter un tableau à jour avec les bons indices.

Laurent Coste s'interroge sur le tarif appliqué aux retraités qui est plus élevé.

Le VPCA précise que ce ne sont plus des personnels de l'établissement et que, malgré la différence tarifaire, cela reste très avantageux au regard des tarifs appliqués dans le secteur privé.

- Les tarifs et cotisations sport/culture, suite à la modification des grilles indiciaires, sont soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 19  
Membres représentés : 7  
Abstention(s) :  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

➡ ***Le CA approuve les tarifs et cotisations sport/culture, suite à la modification des grilles indiciaires.***

**Point n°10 – Validation de la feuille de route schéma directeur vie étudiante et de campus :**

Louise Schaller (VPE) assure la présentation de la feuille de route et excuse Lucie Ouvrard.

Un diaporama est diffusé et sera annexé au procès-verbal.

Sont présentés les enjeux et les objectifs stratégiques. Des groupes de travail ont été tenus avec les étudiants, les personnels et les services en fonction d'une part des thématiques portées par le schéma directeur mais aussi en fonction des sites pour Renaudel et Agen – site du Pin.

La vice-présidente étudiante présente chacun des axes et les objectifs principaux pour chacun d'entre eux. Des actions prioritaires ont été identifiées et devront être réalisées rapidement. Les GT ont permis d'identifier les axes de progression que sont accueil et intégration (axe 1), culture (axe 2), Sport (axe 3), Vie associative et engagement (axe 4), Santé – social (axe 5).

Certaines actions semblent connectées les unes aux autres, c'est en effet le cas. L'un des objectifs est de pouvoir offrir des événements qui intéressent les étudiants car actuellement certains ne mobilisent pas suffisamment. La participation aux élections est également un objectif. La période covid a été particulièrement difficile pour les étudiants. L'attention est portée sur un retour sur un campus accueillant et accueillant.

Louise Schaller poursuit sur les étapes à venir et la gouvernance du schéma directeur de la vie étudiante. Il est indispensable de pouvoir adapter le cas échéant les actions en fonction des bilans réalisés et les remontées des étudiants.

Philippe Ortel demande quelles sont les procédures adoptées en termes de communication numérique. La VPE répond qu'il y a le site mais aussi un projet de plateforme de démocratie en ligne qui devrait permettre de collecter les informations auprès des étudiants. Les réseaux sociaux et plus particulièrement Instagram® fonctionnent très bien. Enfin, il y a les mails qui ne sont néanmoins pas le moyen le plus approprié.

V. Beghain s'interroge sur les pistes à suivre pour la restauration étudiante.

La VPE indique tout est à construire car il ne s'agit pas d'un cahier des charges. Les réflexions s'inscrivent dans la durée.

Kévin Dagneau précise que le schéma directeur est également construit avec les partenaires et notamment le CROUS pour la restauration et le logement. Le CROUS est intégré au plan d'action et fait partie des partenaires prioritaires aux côtés de l'Université de Bordeaux et des communes.

J. Richard s'interroge sur la question de la sécurisation, en particulier celle des abris à vélos.

Louise Schaller précise que la question des abris vélos sécurisés est en cours de résolution. Certaines actions sont d'ores et déjà initiées mais d'autres sont à imaginer. La question de l'éclairage est également un enjeu.

Laurent Coste remercie la VP étudiante. Les objectifs sont ambitieux et multiples. Il rappelle qu'il est attaché à la défense de la langue française et propose d'utiliser camion-restaurant plutôt que food-truck et remarque que l'écriture inclusive est réduite.

Nicole Nercam demande des précisions sur le statut de l'artiste-étudiant

La VPE indique que le statut artiste-étudiant existe et permet notamment d'avoir une adaptation des cours. Le constat, c'est aussi qu'on ne rend pas suffisamment visibles ces étudiants auprès de la communauté et qu'il faudrait proposer des événements les mettant en valeur.

Nicole Nercam suggère la mise en œuvre d'ateliers participatifs.

Louise Schaller confirme que ce dispositif serait un moyen pour mettre en valeur et faire contribuer à la vie de l'établissement ces étudiants à statut particulier.

Christine Lopez indique que la plateforme participative sera dédiée à la communauté dans son ensemble.

Kévin Dagneau donne des précisions sur ce projet. : Il y a plusieurs applications dont une plateforme d'échanges de biens et de services. Lorsque le projet a été conçu en dialogue stratégique et de gestion, cette fonctionnalité a été intégrée à la plateforme. Elle inclut un outil de gestion administrative des associations

étudiantes qui va permettre d'organiser la vie étudiante via une plateforme dédiée. La solution est évolutive. Par exemple on pourra avoir une entrée vers l'application Karos de co-voiturage.

Louise Schaller précise que dans l'axe association et engagement il était question de simplifier, faciliter la vie associative. L'application le permettra

- La validation de la feuille de route schéma directeur vie étudiante et de campus est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 15

Membres représentés : 9

Abstention(s) :

Blancs ou nuls :

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

➔ **Le CA approuve la validation de la feuille de route schéma directeur vie étudiante et de campus.**

### **Point n°11 – Bilan CVEC :**

Le point est présenté par Kévin Dagneau, chargé de mission. Le document a été réalisé par la DIVEC, la DAF, et Guyonne Blanchy. Il est annexé au PV.

Kévin Dagneau rappelle les éléments financiers. Lorsqu'est construit un BI, on ne sait pas de combien nous disposerons de recettes. Il y a donc des ajustements. Cette année, c'est 70€39 par étudiant, le montant n'a jamais été aussi élevé.

Il y a eu des réajustements au cours de l'année avec des déprogrammations au fil de l'eau. Au moment des commissions, cela permet d'avoir une visibilité accrue et un taux d'exécution excellent (91,9%, meilleur que les années précédentes).

La baisse des dépenses de masse salariale est liée à la bascule du salaire de l'infirmière vers la SCSP plutôt que la CVEC.

La très forte augmentation sur l'accompagnement social est liée en partie à l'emploi étudiant qui a basculé de l'item accueil à accompagnement.

Sont respectées les préconisations nationales des part dédiées (cf. diaporama annexé).

UBM a une très forte fréquentation de l'ESE. L'augmentation des contributions des établissements a permis de développer la santé mentale en conseil inter-établissement de Santé.

Les situations d'urgence se sont accrues avec des aides d'urgence qui ont nettement progressé.

Un poste important de dépense est le SUAPS, service inter-établissement. Le modèle de répartition a vocation à évoluer, avec une flambée de la quote-part de l'établissement si la piscine est amenée à rouvrir.

Ce n'est pas possible de faire porter cette charge entièrement par la CVEC. Donc la SCSP sera mobilisée.

L'UBM a participé pour la première fois aux journées d'intégration et d'accueil organisées sur le site d'Agen.

Présentation du budget 2024

+ 100000€ sur l'enveloppe PPI

+ 30000€ pour la réorganisation de la communication

+ 34650€ prise en charge des SSIAP pour les événements à horaires tardifs à destination des étudiants

L'ouverture prévue au BI permet de faire des augmentations dans tous les domaines. L'augmentation la plus significative est celle sur l'emploi étudiant consacré à la vie étudiante.

Christine Lopez demande comment sera gérée le salaire de l'assistante sociale dans le cadre du concours ouvert et si le salaire de la personne chargée de la médiation culturelle est financé par la CVEC.

Kévin Dagneau répond que le salaire de cet agent comme de celui du technicien développement durable sont pris en charge par la CVEC.

Un administrateur demande pourquoi, au moment du BU, la DAF a ouvert seulement 63€ par étudiant.

Valérie Lageat explique qu'il faudrait en réalité ouvrir 42 € par étudiant mais cela fait peu et que l'on a systématiquement plus. Une négociation a eu lieu avec le rectorat pour ouvrir un montant supérieur. On a donc budgété 63€ par étudiant. C'est une mesure prudentielle car la notification arrive en juillet.

Kévin Dagneau ajoute que l'approche proposée par le MESR empêche d'être aussi ambitieux qu'on le pourrait car, au moment de la conception du budget, on ne peut pas ouvrir tout ce qui finalement pourrait être fait. Beaucoup d'universités ont interpellé le MESR pour indiquer que ce fonctionnement est inopérant.

Adrien Bouhours estime que la CVEC est un circuit parallèle complexe avec des emplois qui ne peuvent pas être pérennes par définition et qu'ils reposent sur une taxe collectée auprès des étudiants.

Kévin Dagneau souligne plutôt que La CVEC permet d'augmenter de façon très significative les dépenses liées à la vie étudiante.

Laurent Coste demande le détail du soutien aux associations étudiantes et s'interroge sur le soutien à la sensibilisation au handicap qui serait de 120€.

Kévin Dagneau annonce la prochaine communication de ce détail et corrige la coquille quant à la question de la sensibilisation au handicap qui dispose d'un budget de 10 000 €.

➤ Le bilan CVEC est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 14  
Membres représentés : 9  
Abstention(s) :  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 23  
Pour : 23  
Contre : 0

➡ **Le CA approuve le bilan CVEC.**

#### **Point n°12 – Présentation et validation du plan d'actions du schéma directeur du handicap 2023/2027 :**

Nathalie Pinède présente le point. Le support sera annexé au procès-verbal.

Le document a été mis à disposition des conseillers.

La méthodologie est présentée aux membres du conseil. Une fois les différentes étapes passées, un document a été formalisé autour de 6 axes structurants :

Les deux premiers axes sont des axes récurrents que l'on trouve dans les schémas directeurs du handicap, il reste toujours des actions à mener pour améliorer la réussite des étudiantes et soutenir l'emploi des personnels en situation de handicap.

Le troisième axe consiste à observer les évolutions très fortes autour du nombre d'étudiants en situation de handicap qui augmente de façon très significative (doublement en quelques années).

Les quatrième et cinquième axes sont liés à toutes les accessibilités.

36 projets ont été identifiés dans le cadre de ces travaux, qui ont ensuite été classés en fonction de leur état d'avancement, leur caractère prioritaire. Une dernière catégorie a été mise en attente car il n'y a pas de moyens de s'assurer de pouvoir les mener.

La gouvernance sera à la fois souple et exigeante avec un comité de pilotage mais avec l'idée de réunir une fois par an ce COPIL pour faire un bilan et identifier les ajustements nécessaires et les perspectives.

Violaine Lafourcade présente les différents projets par axe et par catégorie (en cours /prioritaire). Le support de présentation permet la lecture de ces projets.

Il n'y a actuellement pas d'application de gestion qui permette de faciliter le repérage, le suivi et la communication avec les partenaires internes.

En BUT, le passage à 3 ans impacte les formations et notamment les travaux de groupe.

L'attention est portée à la fois sur la population étudiante et sur les personnels.

Nathalie Pinède indique que les perspectives organisationnelles sont importantes avec un renforcement et une restructuration pour améliorer la prise en charge. Elle indique qu'il est indispensable de créer une structure qui permette de prendre en charge toutes les situations spécifiques, au-delà des situations de handicap. Il s'agirait de mutualiser la méthodologie d'accompagnement à des étudiants à besoins spécifiques (charge de famille, empêchés, sportifs de haut niveau). Cela répond à une évolution générale qui permet une individualisation des parcours.

Elle poursuit sur la question du contrôle continu qui est complexifié d'un point de vue logistique par l'augmentation du nombre d'étudiants et la spécificité des situations.

La question de l'accessibilité numérique est un sujet désormais majeur. Sur les années précédentes, un important travail a été réalisé pour améliorer l'accessibilité des bâtiments. Les prochaines actions vont notamment se concentrer sur la mise en visibilité des espaces dédiés aux personnes en situation de handicap.

Le document présente également les projets en attente ainsi qu'un exemple de fiche projet.

Nathalie Pinède indique aux conseillers qu'il reste avant la diffusion du document final des actions à finaliser au sujet de la temporalité des projets, des acteurs impliqués et la communication qui sera organisée.

Philippe Ortel remercie pour l'exposé intéressant et s'interroge sur la trajectoire post-doctorale des docteurs en situation de handicap

Nathalie Pinède concède que la visibilité de l'offre de post-doctorats peut être amélioré. Il y a des choses à construire pour améliorer la communication autour des possibilités qui s'offrent aux docteurs en situation de handicap.

Violaine Lafourcade confirme que les étudiants sont relativement bien accompagnés pour le doctorat mais qu'ensuite c'est plus flou. Elle indique par exemple que le FIPHFP ne prenait pas en compte les doctorants dans la population observée en emploi.

J. Richard estime que c'est un sujet d'intérêt pour l'établissement. Concernant la mise en place d'un COPIL, il s'interroge sur le fait que les composantes ne sont pas représentées.

Nathalie Pinède répond que des représentants des composantes ont à y figurer.

J. Richard s'interroge sur l'élargissement du pôle handicap aux artistes, etc., ce qui va bien au-delà le pôle handicap.

Nathalie Pinède précise que l'idée serait d'avoir un service qui ne s'appellerait plus pôle handicap dont la dénomination serait élargie pour correspondre aux missions elles aussi élargies.

Violaine Lafourcade abonde dans le même sens : le service aurait à proposer l'ensemble des compensations pour les publics diversement empêchés et que ce serait une manière d'avoir une approche qui parte des besoins plutôt que le type de handicap.

Après avoir remercié pour la présentation, N. Nercamn souligne que, malgré le défaut de communication indiqué, la prise en charge est déjà très bonne.

Il demande, surtout des précisions, sur la question des emplois : l'établissement paie-t-il des pénalités ?

Le président explique que, chaque année, il y a des emplois BOE proposés à la campagne d'emploi et qu'on paie des pénalités mais moins qu'avant. Au début du mandat les pénalités étaient à 148000€ et sont à 38 000 € au dernier compte financier.

Deux emplois BOE ont été fléchés à la campagne BIATS et un à la campagne EC/E. Il y a une incitation à mettre des emplois fléchés BOE. 6% des publications d'emplois doivent être fléchés sur les postes BOE.

Nathalie Pinède remercie le pôle handicap et la DRH qui accompagne les collègues au quotidien.

Le plan d'actions du schéma directeur du handicap 2023/2027 est soumis au vote.

Membres présents : 10  
Membres représentés : 9  
Abstention(s) :  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0

➡ **Le CA approuve le plan d'actions du schéma directeur du handicap 2023/2027.**

**Point n°13 – Convention BUDL (pour information du CA) :**

Le point est supprimé du CA.

**Point n°14 – Acceptation d'un leg :**

Le point est supprimé du CA. Le notaire n'a pas communiqué les éléments permettant de savoir ce qu'implique l'acceptation du leg.

**Point n°15 – Règlement du concours photo réalisé par le DEFLE fin 2023 :**

Le VPCA soumet au vote. Il n'y a pas de prix mais des dépenses engagées pour ce concours.

- Le règlement du concours photo réalisé par le DEFLE fin 2023 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 10  
Membres représentés : 9  
Abstention(s) :  
Blancs ou nuls :  
Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre :

➡ **Le CA approuve le règlement du concours photo réalisé par le DEFLE fin 2023.**

**Point n°16 – Présentation insertion des docteurs (pour information du CA) :**

Le président indique que cette présentation devant les instances est obligatoire.

Séverine Groult présente les points principaux. Le support est joint au procès-verbal. Elle souligne les enquêtes et leur calendrier, qui sont mal compris par les enquêtés.

L'enquête est menée tous les trois ans, la dernière situation étant en décembre 2022 pour les docteurs de 2019. Le taux de réponse à trois ans est plutôt bon. Cette population est particulièrement complexe en raison de la forte proportion d'étudiants étrangers. Les caractéristiques de cette population sont exposées, montrant une prédominance masculine et un âge médian de 33 ans, expliqué par le nombre important de docteurs salariés reprenant des études. La durée moyenne de la thèse est de 5 ans et demi.

Le président suggère d'allonger d'au moins un an la durée de financement de thèse en SHS. Le nombre de doctorants a diminué, probablement en lien avec la restriction de réinscription au-delà de six ans.

Il est mentionné que la France n'est plus aussi attractive pour les étudiants internationaux. Séverine Groult note que 37% des docteurs ont cumulé différentes sources de financement pendant leur thèse, tandis que 9% n'avaient que leurs propres ressources. Elle relève également que 6% des docteurs n'avaient pas de projet professionnel au moment de leur soutenance, dont certains sont des retraités.

J. Richard remarque que 35% des docteurs ne demandent pas la qualification. Le VPCA explique que certains sont étrangers et d'autres ont des parcours à l'étranger. Séverine Groult précise que 65% des répondants souhaitent enseigner ou faire de la recherche, correspondant au taux de présentation de qualification au CNU.

Le taux d'insertion est de 96% à trois ans, dont 35% étaient déjà en emploi, avec une forte représentation du secteur public. Les écarts de rémunération sont présentés, ainsi que la satisfaction dans l'emploi, analysée selon divers critères, notamment la rémunération et l'adéquation avec le diplôme.

**Point n°15 – Découverte et auto-apprentissage en langue (pour information du CA) :**

Le VPCA fait un point sur la plateforme Altissia en réponse à une demande lors d'un précédent conseil. Cette plateforme est conçue comme un lieu d'amorçage pour inciter les personnels et les étudiants à se lancer dans l'apprentissage de langues. Cela doit permettre ensuite d'approfondir à travers les cours proposés par l'UBM. La CDUFRI a été informée de ce dispositif ainsi que la communauté.

**Point n°17 – Avis favorable de la commission de sécurité (pour information du CA) :**

Le président souhaite informer le conseil de l'avis favorable obtenu auprès de la commission de sécurité. Il rappelle que depuis 1995, il y a toujours eu un avis négatif et depuis 2019 avis défavorable sur tout l'ERP. Un important travail a été fait par le service PHSE pour mettre aux normes l'ensemble et ainsi répondre à la fois à nos obligations et à nos responsabilités. Il rappelle que celle du président est engagé en la matière. En réponse à Joel Richard, il indique qu'il y avait un déficit d'organisation mais aussi de traçabilité de la documentation. L'opération Campus a, d'une certaine façon, impacté car certains travaux ont dû attendre la fin de l'opération.

**Point n°19 – Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA) :**

Le VPCA présente les conventions RI. Il s'agit de renouvellement et nouvelles conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le président remercie pour les 4 années passés ensemble en conseil.

Le VPCA indique qu'il y aura un peut-être un dernier CA restreint si des dossiers prioritaires venaient à être déposés.

Fait à Pessac, le 8 mars 2024

Le Président,

*Signé*

Lionel LARRÉ.